

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de SAINT FELIX REILHAC MORTEMART

dossier n° DP 024 404 23 D0004

date de dépôt : 05/12/2023

demandeur : Monsieur LAPORTE Jean-Francois

pour : construction d'une cheminée

adresse terrain : LA CONTERIE

CERTIFICAT DE DECLARATION PREALABLE TACITE
délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de SAINT FELIX REILHAC MORTEMART certifie que Monsieur LAPORTE Jean-Francois est titulaire d'une déclaration préalable enregistrée sous le numéro DP 024 404 23 D0004 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 05/01/2024.

Le dossier a été transmis en date du au Préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart

Le 29/01/2024

Le Maire, Jean-François AUTEFORT

